

POUR VOTRE INFORMATION

Croix-Rouge vaudoise Association cantonale de la Croix-Rouge suisse
Rue Beau-Séjour 9-13, CP 5683, 1002 Lausanne

Formation d'**Auxiliaire de santé CRS**

Le cours d'auxiliaire de santé CRS est ouvert à tous les intéressés, hommes ou femmes, qui remplissent les conditions requises à l'accomplissement de cette formation, à savoir :

Procédure d'admission

- ✚ Avoir suivi une séance d'introduction (valable 1 an) lors de laquelle un dossier de candidature est remis (assignation obligatoire pour les candidats au bénéfice de l'assurance chômage).
- ✚ Justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des soins (certificat à l'appui) ou, pour les candidats sans expérience en Suisse, avoir obligatoirement fait un pré-stage de 5 jours consécutifs (10 jours conseillés) au minimum à 100 % dans le secteur des soins (EMS, Institutions socio-éducatives, hôpital) avec des adultes et non antécédent à 3 ans.
- ✚ Avoir 18 ans révolu.
- ✚ Avoir un niveau de français oral et écrit de niveau B2.
- ✚ Avoir effectué et réussi le test d'admission durant la séance d'introduction (ou réussi le test final de la formation Français Santé).
- ✚ Etre motivé pour s'engager dans un processus de formation exigeant.
- ✚ Etre en bonne santé physique et psychique.
- ✚ Présenter les qualités nécessaires pour ce travail : faculté d'adaptation, capacité d'écoute, maîtrise de soi, maturité et équilibre personnel, honnêteté, intérêt pour le travail en équipe, ponctualité.
- ✚ Etre en possession d'une pièce d'identité suisse ou d'un permis de séjour valable avec autorisation de travailler en Suisse.
- ✚ S'acquitter de la finance d'inscription et fournir le récépissé du paiement de la finance d'inscription de CHF 100.- (ce montant ne sera pas remboursé) ; les candidats au bénéfice d'une assignation de l'ORP ne sont pas concernés par ce paiement.
- ✚ Dès réception du dossier de candidature et la réussite du test d'admission, le candidat sera convoqué à un entretien avec un expert de la Croix-Rouge vaudoise qui évaluera ses compétences et décidera de son admission. En cas de refus, des conditions complémentaires peuvent être posées en vue d'un deuxième entretien (amélioration des connaissances linguistiques, stage supplémentaire...).
- ✚ En cas de grossesse au moment de l'entretien, la formation est reportée au-delà du congé maternité.

POUR VOTRE INFORMATION

Croix-Rouge vaudoise Association cantonale de la Croix-Rouge suisse
Rue Beau-Séjour 9-13, CP 5683, 1002 Lausanne

Si le candidat est accepté dans un cours, il reçoit une confirmation d'inscription qui mentionne les dates de cours et la période durant laquelle le stage sera organisé, ainsi qu'un bulletin de versement pour les frais d'écologie. Les personnes assignées par l'ORP doivent suivre une procédure interne.

Le participant doit retourner le bulletin d'inscription au maximum 15 jours après réception. Après ce délai, l'inscription est annulée.

1. Lieu des cours

Les cours ont lieu à Yverdon ou à Lausanne.

Les cours peuvent avoir lieu à un autre emplacement.

Dans quel cas les participants seraient avertis en temps voulu.

2. Durée de la partie théorique et pratique

L'enseignement théorique est de 120 heures et se déroule sur plusieurs semaines à raison d'un à deux jours par semaine.

La partie pratique comprend au minimum un stage de 4 semaines à temps complet dans un établissement médico-social, soit 20 jours ouvrables.

La théorie alterne avec la pratique.

3. Prix du cours

Pour les personnes domiciliées dans le canton de Vaud	CHF 3'000.-
Pour les personnes domiciliées en dehors du canton de Vaud	CHF 4'300.-
Personne en emploi dans le secteur des soins dans le canton de Vaud et dont la formation est prise en charge par l'employeur	CHF 3'000.-